

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LANDRAIS

SÉANCE DU 17 MARS 2025

Le Conseil Municipal de la Commune de LANDRAIS, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Mme Christelle GRASSO, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 mars 2025

Présents : MM. BETHOULE Sébastien, DAHERON Josiane, FERCHAUD Jean-Charles, GABET Cédric, GRASSO Christelle, MARCHAIS Olivier, MOINARD Philippe, PINAUD Laurent, SAMME Éric, STENGER Catherine, TURGNE Fabrice.

Absente excusée : Mme GRELET Céline (pouvoir à M. BETHOULE Sébastien)

Secrétaire de séance : M. GABET Cédric

Les conditions de quorum étant réunies, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Le compte rendu de la précédente réunion ayant été approuvé à l'unanimité des membres présents, Madame le Maire déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR : session ordinaire

Délibération sur le programme Re-Sources de l'aire d'alimentation du captage « Tout Vent » à Landrais, contractualisation avec l'agence de l'eau Adour-Garonne, Eau 17 et les autres porteurs du programme 2025-2029

Projet de rénovation énergétique et thermique des bâtiments communaux : présentation par Eau 17 et la CDC Aunis Sud - Délibération portant sur la maîtrise d'œuvre

Délibération portant sur la participation à la consultation engagée par le CDG17 pour la conclusion d'une convention de participation en matière de protection sociale complémentaire (risque santé)

Délibération fixant les tarifs de la location de la salle à l'ANL pour les associations

Informations et questions diverses.

Délibération sur le programme Re-Sources de l'aire d'alimentation du captage « Tout Vent » à Landrais, contractualisation avec l'agence de l'eau Adour-Garonne, Eau 17 et les autres porteurs du programme 2025-2029

Vu le décret n°2020-1762 du 30 décembre 2020 officialisant la possibilité qu'ont les services qui assurent tout ou partie du prélèvement d'eau destinée à la production d'eau potable de contribuer à la gestion et à la préservation de la ressource en eau,

Vu la convention-cadre régionale Re-Sources signée 2023-2028,

Vu les statuts d'Eau 17,

Vu les statuts de la commune,

Vu le projet de contrat territorial 2025-29 du 2^e programme Re-Sources du captage de « Tout Vent »,

Vu la délibération de d'Eau 17 en date du 27 septembre 2024 approuvant le programme Re-Sources « Tout Vent » à Landrais sur 5 ans et autorisant son Président à signer tous les documents relatifs à ce programme,

Considérant que la commune est incluse dans l'aire d'alimentation du captage « Tout Vent »,

Mme le Maire rappelle que les programmes Re-Sources visent à reconquérir et préserver durablement la qualité de l'eau destinée à l'alimentation en eau potable.

Eau 17 est engagé dans le Programme Re-Sources sur l'aire d'alimentation du captage « Tout Vent » à Landrais afin de préserver durablement la qualité de l'eau prélevée pour l'alimentation en eau potable.

En 2024, un deuxième programme d'actions 2025-2029 a été coconstruit avec l'ensemble des partenaires locaux (agriculteurs, organismes professionnels agricoles, collectivités, associations d'éducation à l'environnement, ...).

Ce programme s'articule autour de 6 leviers agronomiques partagés avec l'ensemble des porteurs de programme Re-Sources en Charente-Maritime :

- ✓ Améliorer la gestion des intrants : pas d'utilisation des molécules retrouvées au captage en privilégiant le désherbage mécanique et renforcer la gestion de la fertilisation azotée ;
- ✓ Viser 100% des sols couverts en période à risques ;
- ✓ Favoriser et promouvoir les certifications environnementales : Développer l'Agriculture Biologique ;
- ✓ Diversifier l'assolement avec le développement des cultures à Bas Niveau d'Intrants (BNI) ;
- ✓ Augmenter la présence d'infrastructures agroécologiques dans les exploitations agricoles ;
- ✓ Augmenter les surfaces en herbe (prairies permanentes, prairies temporaires, jachères).

Pour chaque levier, un objectif mesurable et atteignable a été voté par les acteurs du territoire. Ce contrat sera consacré à la mise en œuvre des nouvelles actions comprenant notamment :

- ✓ Des actions d'amélioration des connaissances : compte tenu des incertitudes relatives aux écoulements des eaux souterraines dans certaines zones, une nouvelle campagne de mesures des niveaux d'eau, voir même l'implantation de nouveaux ouvrages piézométriques dans les zones sensibles, seront mises en œuvre ;
- ✓ Des actions de communication : mise en place de l'identité visuelle du nouveau programme 2025-2029, organisation de la Journée Mondiale de l'Eau, poursuite du dispositif éducatif "*Mon Territoire Au Fil de l'Eau*" ;
- ✓ Des actions collectives agricoles : poursuite des essais sur les couverts en interculture, lancement des actions de désherbage mécanique sur culture de printemps, poursuite de la recherche de valorisation des prairies, soutien et mise en place d'une filière locale miscanthus, poursuite de l'observatoire sur les reliquats azotés, ... ;
- ✓ Le suivi du contrat avec la mise en place d'un outil de compilation et d'analyse des données ;
- ✓ Le soutien du projet collectif sur l'Agrivoltaïsme ;
- ✓ Des aides financières : la mise en place d'aides directes à destination des agriculteurs du territoire dès 2025.

Le plan de financement global du programme 2025-2029 est le suivant :

Intitulé Action	Maitre d'Ouvrage	TOTAL 5 ans	Agence de l'eau		Nouvelle-Aquitaine		Département de la Charente-Maritime		Eau 17		OPA		Autres	
Viser 100% des sols couverts en période à risque	Eau 17 et partenaires agricoles	34 270 €	70%	23 989 €	10%	3 427 €	0%	0 €	20%	6 854 €	0%	0 €		
Améliorer la gestion des intrants : viser le 0 utilisation des molécules retrouvées aux captages et renforcer la gestion de la fertilisation	Eau 17 et OPA	16 980 €	60%	10 136 €	11%	1 948 €	0%	0 €	29%	4 096 €	5%	800 €		
Diversifier les assolements, augmenter les cultures BNI et augmenter les surfaces en herbe	Eau 17, Mairie, OPA	524 800 €	28%	145 900 €	1%	3 960 €	0%	0 €	1%	7 440 €			70%	367 500 €
Augmenter les surfaces en infrastructures agroécologiques	Eau 17, Chambre d'Agriculture 17-79,	2 096 €	70%	1 467 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	30%	629 €		
Favoriser et promouvoir les certifications	Eau 17, Bio Nouvelle Aquitaine	26 750 €	70%	18 725 €	1%	200 €	0%	0 €	1%	400 €	28%	7 425 €		
Stratégie foncière	Eau 17	118 317 €	44%	51 827 €	18%	21 413 €	18%	21 413 €	20%	23 663 €				
Soutien et accompagnement des projets des collectivités et initiatives locales	Eau 17, autres collectivités	16 000 €	70%	11 200 €	10%	1 600 €	0%	0 €	20%	3 200 €				
Communication et sensibilisation	Eau 17, collectivités, GRAINE Poitou-Charentes	43 000 €	39%	16 800 €	6%	2 400 €	0%	0 €	55%	23 800 €				
Mobiliser les dispositifs financiers	Eau 17, financeurs et partenaires agricoles	271 685 €	51%	139 678 €	3%	7 500 €	0%	0 €	46%	124 507 €				
Suivi des changements de pratiques agricoles et animation du programme	Eau 17	441 830 €	67%	295 881 €	10%	42 983 €	1%	5 000 €	22%	97 966 €				
TOTAL		1 495 728 €	48%	715 603 €	6%	85 431 €	2%	26 413 €	20%	291 926 €	1%	8 854 €	25%	367 500 €

La mairie de Landrais ne fait pas partie des financeurs, mais est impliquée dans la gouvernance et dans des actions de ce programme.

Mme le Maire propose au Conseil municipal d'accepter la signature du contrat du programme Re-Sources 2025-2029 avec Eau 17, l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et les autres participants au programme.

Ces explications entendues, Mme le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur la présente délibération.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident **à la majorité avec 8 voix pour et 4 abstentions** (Catherine STENGER, Jean-Charles FERCHAUD, Fabrice TURGNÉ et Philippe MOINARD) :

- De donner acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- D'autoriser Mme le Maire ou son représentant à signer le contrat de territoire Re-Sources 2025-2029 joint à la présente délibération,
- D'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Projet de rénovation énergétique et thermique des bâtiments communaux : présentation par Eau 17 et la CDC Aunis Sud - Délibération portant sur la maîtrise d'œuvre

Les représentants d'Eau 17 présentent la filière Miscanthus en lien avec le projet de chaufferie biomasse polycombustibles de la commune.

Une aide est prévue pour l'agriculteur qui s'engage à planter du miscanthus sur ses parcelles et le vendre par la suite.

L'entreprise Novabiom est le partenaire technique de la filière. Son but est de développer la culture et valoriser le miscanthus en France et en Europe.

Le miscanthus n'est pas transformé. Il est utilisable tel quel 3 ans après sa plantation.

Olivier MARCHAIS émet un doute sur la qualité de la terre à Landrais qui est très sèche.

Eau 17 lui répond que la plantation peut s'effectuer d'avril à juin suivant le taux d'humidité.

Le représentant de la CDC Aunis Sud présente le projet de la commune.

Mme le Maire rappelle que l'objectif est d'envisager collectivement ce projet alliant la rénovation énergétique et thermique des bâtiments et la préservation de la ressource en eau, et d'en maîtriser les coûts.

La commune de Landrais est propriétaire des bâtiments suivants :

- Bibliothèque municipale, salle de lecture et salle des associations (bébés lecteurs, atelier d'écriture, animations autour du livre), et la salle polyvalente, 12 rue des 2 Moulins, 17290 Landrais, cadastré section B 653.
- Marie de Landrais, 1 place de la Mairie, 17290 Landrais, cadastré B 651.

La commune souhaite s'inscrire dans un projet global de rénovation et de préservation de la qualité de l'eau, comprenant un projet de production de chaleur mutualisée par une chaudière biomasse polycombustible ET un projet de rénovation thermique globale sur les bâtiments de la mairie, la salle des associations et la bibliothèque municipale.

Description du projet de production de chaleur mutualisée :

Le système de chauffage centralisé, via une chaudière fioul, doit être remplacé. Le projet consiste à remplacer ce système par une solution de chaufferie collective biomasse polycombustible. Dimensionnée à 100kW, elle permettra de chauffer les 3 bâtiments mentionnés via un réseau de chaleur.

Des estimations de coûts ont été réalisées par une étude multi-énergie par la mission Energie du Département Charente-Maritime. Le coût HT des travaux est estimé à **490 800 euros HT**.

Contenu des travaux :

- Construction du local de chaufferie et du silo de stockage
 - Superficie totale de 60 m² environ (25m² pour le silo et 35 m² pour la chaufferie)
 - Bati à mettre aux normes Sécurité incendie (P >70 kW)
 - Permis de construire
 - Equiper le silo de stockage d'une ouverture mobile assurant la fermeture, du système désilage par pâles rotatives et de convoyage du bois par vis sans fin (silo de 5m par 2.5m)
- Installer les équipements de production de chaleur :
 - Mise en place d'une chaudière polycombustible de 100 kW, la chaudière fioul est conservée en appont
 - Compléter l'installation avec un ballon tampon de 2 000 litres.
- Aménager une panoplie hydraulique en chaufferie
 - 1 circuit vers un réseau enterré rejoignant la chaufferie fioul actuelle
 - 1 circuit en attente pour d'éventuelles extensions vers les autres bâtiments communaux du périmètre
- Créer un réseau de canalisations calorifugées pour rejoindre la chaufferie fioul existante
- Aménager des sous-stations de transfert dans les bâtiments raccordés
 - 1 sous station dans la chaufferie existante
 - Raccordement sur la panoplie hydraulique existante, en parfait état

Description des travaux de rénovation globale des bâtiments communaux :

Les performances thermiques des bâtiments cités précédemment sont faibles, une rénovation globale est donc nécessaire.

Les principaux travaux identifiés sur le bâtiment de la Mairie sont le changement des menuiseries extérieures, l'isolation de la toiture et des murs par l'extérieur, et le relamping.

Les principaux travaux identifiés sur le bâtiment Bibliothèque-Salle polyvalente, sont l'isolation de la toiture et des murs par l'extérieur, le remplacement de la ventilation et le relamping.

Des estimations de coûts ont été réalisées par une étude multi-énergie par la mission Energie du Département Charente-Maritime. Le coût HT de projet est estimé à **201 720 € HT**.

Calendrier prévisionnel

2025 :

- Semaine 12 : Début de la phase AVP
- Semaine 24 : Début de la phase PRO-DCE
- Semaine 28 : Dépôt du permis de construire
- Semaine 37 : Consultations des entreprises travaux
- Semaine 44 : Validation de la phase APD
- Semaine 49 : Début de la phase travaux

2026 :

- Juillet : Réception

Plan de financement projet de production de chaleur mutualisée

<u>Investissements TRAVAUX</u>	<u>€HT</u>
Maîtrise d'œuvre	81 800
Prestations intellectuelles complémentaires (CT, SPS, DAAT)	
Travaux "Production de chaleur"	379 200
Travaux "Réseau de chaleur"	25 000
Travaux "Secondaires"	4 800
Total Investissements TRAVAUX	490 800

Bilan subventions déposées	
Fond Vert	116 958
Fonds Chaleur (Bois et réseau)	64 955
Fonds Energie	54 133
Agence de l'eau	122 700
CEE	10 000
Total subvention	368 746
%subvention	75%

Reste à charge	122 054
----------------	---------

Plan de financement des travaux de rénovation globale des bâtiments communaux de la commune de Landrais

Travaux	€HT
Toiture	13 900
Relamping	1 500
Mairie - Poste	49 800
Murs extérieurs	49 800
Menuiseries extérieures	3 000
Sous-Total Mairie - Poste	68 200
Toiture	33 100
Relamping	1 800
Bibliothèque - salles associatives	50 000
Murs extérieurs	50 000
Menuiseries extérieures	-
Ventilation	15 000
Sous-Total Bibliothèque - salles associatives	99 900
TOTAL Travaux	168 100

	€HT
TOTAL Travaux	168 100
TOTAL Prestations Intellectuelles (20%)	33 620
TOTAL Travaux	201 720

Bilan subventions déposées	
Fonds Vert	30 430
CEE	10 000
Fonds revitalisation	20 172
Total subvention	60 602
% subvention	30%

Arrêté d'attribution par préfet
 Estimation à valider après réception des devis
 Montant validé sous réserve de réception des devis travaux avant décembre 2025

Plan de financement estimatif PROGRAMME COMPLET

INVESTISSEMENTS Programme Global	€ HT
Travaux Chaleur Renouvelable	490 800
Travaux Amélioration Thermique	201 720
Total TRAVAUX	692 520

Subventions Programme Global	€ HT
Subventions Chaleur Renouvelable	368 746
Subventions Ameliorations Thermique	60 602
Total Subventions	429 348

Ces explications entendues, Mme le Maire demande aux conseillers de se prononcer sur la présente délibération. M. Laurent PINAUD, partie intégrante du projet, sort de la salle et ne participe pas au vote.

Philippe MOINARD s'interroge sur le coût élevé de la mise en place de la chaufferie.

Christelle GRASSO indique qu'avec cette nouvelle installation, la commune économisera 15 000 € par an sur la consommation d'énergie.

De plus, ces travaux sont primordiaux, les normes étant de plus en plus contraignantes. Les subventions sont accordées sur ce projet car celui-ci est global, vertueux et le plus économique.

Jean-Charles FERCHAUD estime que les coûts indiqués sont sous-évalués. Le projet est certes vertueux mais il est inquiet sur son financement. Il aurait préféré le granulé comme combustible.

Christelle GRASSO répond que les travaux peuvent être phasés et que la chaufferie va bientôt être amortie.

Catherine STENGER estime qu'on n'a pas laissé le choix aux conseillers et qu'ils sont mis devant le fait accompli.

Christelle GRASSO rétorque que le projet leur a été présenté plusieurs fois, en lien avec le Département notamment et que c'est le projet le plus économique qui avait été retenu.

Olivier MARCHAIS pense qu'il faut profiter des subventions mais qu'effectivement, le projet retenu est cher.

Christelle GRASSO répond que cela englobe également les réseaux, le lieu de stockage...

Après en avoir délibéré, le conseil municipal avec **7 voix pour, 2 voix contre (Catherine STENGER et Fabrice TURGNÉ) et 2 abstentions (Jean-Charles FERCHAUD et Philippe MOINARD)** :

- Attribue le marché de maîtrise d'œuvre, à la suite de l'appel d'offre lancé le 17/09/2024, à l'entreprise SOCOTEC pour un montant de 49 800 € HT
- Autorise Mme le Maire à signer ledit marché de maîtrise d'œuvre

De plus, le conseil municipal prend acte :

- Du plan de financement et des subventions estimées mis à jour
- Du dépôt de permis de construire
- De l'acte d'engagement pour la fourniture de miscanthus avec M PINAUD, agriculteur
- Du planning mis à jour, avec une validation de la phase d'APD travaux prévue en octobre 2025.

Délibération portant sur la participation à la consultation engagée par le CDG17 pour la conclusion d'une convention de participation en matière de protection sociale complémentaire (risque santé)

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L. 827-1 et suivants du code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents et les quatre arrêtés d'application du 8 novembre 2011,

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,

Exposé :

Les employeurs publics territoriaux doivent contribuer au financement des garanties d'assurance de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent pour couvrir :

- Le risque prévoyance : incapacité de travail, invalidité, inaptitude ou décès.
- Le risque santé : frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident,

Après la mise en place de cette participation obligatoire pour le risque prévoyance, celle-ci deviendra également effective au 1^{er} janvier 2026 pour le risque santé, pour un montant minimal fixé actuellement à 15 euros brut par mois et par agent.

La participation peut être accordée dans le respect de la procédure :

- soit de labellisation. Dans ce cas, l'employeur verse une participation aux agents qui ont adhéré à l'un des produits labellisés, parmi ceux mentionnés sur la liste publiée sur le site internet du ministère chargé des collectivités territoriales,
- soit de convention de participation, associée à un contrat collectif d'assurance, conclue à l'issue d'une procédure d'appel à concurrence spécifique, avec un organisme d'assurance bénéficiant de la qualité de mutuelle ou d'union de mutuelles, d'institution de prévoyance ou de société d'assurance. Cette consultation est réalisée :
 - o soit par la collectivité,
 - o soit par le centre de gestion du ressort de la collectivité. Dans ce cas, la collectivité doit confier, préalablement à la consultation, un mandat au centre de gestion. A l'issue de la consultation, l'adhésion de la collectivité à la convention de participation proposée reste libre et donc sans obligation.

Après avoir entendu l'exposé,

Le conseil, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité** :

- de retenir la procédure de convention de participation, avec son contrat d'assurance collective à adhésion facultative des agents, selon la procédure d'appel à concurrence organisée par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Charente-Maritime,
- de donner, ainsi, mandat au Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Charente-Maritime pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion d'une convention de participation pour la couverture du risque santé au 1^{er} janvier 2026.

- d'accorder une participation aux fonctionnaires et agents contractuels de droit public et de droit privé dans l'effectif qui adhèreront au contrat collectif d'assurance conclu à l'issue de la procédure d'appel à la concurrence, et de fixer le niveau de cette participation comme suit :
 - Versement d'un montant unitaire mensuel brut de 15 € par agent. La participation sera confirmée par délibération, à l'issue de la procédure de consultation.
- d'autoriser Mme le Maire à effectuer tout acte relatif à ce dossier, et notamment à transmettre au Centre de gestion toutes les données statistiques nécessaires à la consultation.

Délibération fixant les tarifs de la location de la salle à l'ANL pour les associations

Madame le Maire informe les conseillers que la salle à l'ANL étant remise à la location pour les particuliers d'octobre à avril, il serait opportun de permettre aux associations de la commune et hors commune de l'utiliser pour des réunions, à l'appréciation du Maire.

Après avoir pris connaissance des propositions d'augmentation, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité**, décide le tarif suivant à compter du visa du contrôle de légalité :

- **60 € pour une location à la journée**

Le règlement s'effectue directement auprès du Trésor Public dès la réception de l'avis de la somme à payer et obligatoirement avant la location.

Un état des lieux sera effectué à la remise des clés avant et après utilisation des locaux.

Informations et questions diverses

Rapport de la Gendarmerie 2024

Mme le Maire indique que les infractions à la sécurité routière sont en baisse par rapport en 2023, ainsi que le nombre d'interventions.

La délinquance est légèrement en hausse notamment les vols.

Sébastien BETHOULE informe les membres présents que des haies ont été plantées en face du silo sur

Chemin de la RD 117 (en haut des Granges)

Mme le Maire indique que des trous dans la voirie ont été signalés malgré 6 campagnes d'enrobé dans le secteur. Des panneaux de signalisation ont été volés. Une campagne de goudronnage a eu lieu et la route barrée. Cela n'a pas empêché les voitures de vouloir passer. La signalisation a été renforcée.

Divers voirie

Laurent PINAUD informe les conseillers que l'élagage n'a pas été effectué au Gué Viaud et qu'une buse a été cassée à Chaban.

Travaux à l'étang

Sébastien BETHOULE indique que contact a été pris avec le CFA de Saintes pour la deuxième phase de travaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20.

Les Conseillers,

le Maire,
Christelle GRASSO